Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 035-213503519-20260302-03_2026_07-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

DATE DE CONVOCATION 20/02/2026 **NOMBRE DE CONSEILLERS** EN EXERCICE…….. 12 PRESENTS…….. 10 VOTANTS…….. 12	**L'an deux mil vingt-six, le 2 mars à 20h30,** le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER. **Etaient présents :** Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE, Robert FOUGERAY, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Nolwenn MARTIN, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT. **Absents :** **Absents excusés** : Thierry BOURVEN, Sonia LEPAGE. **Pouvoirs :** De Thierry BOURVEN à André GUILLOUX, de Sonia LEPAGE à Sylvie GALIC.

N° 03.2026.07 – FINANCES – Forfait communal calculé 2026 – École Sainte Bernadette

Le forfait communal calculé 2026 pour l'école Ste Bernadette s'élève à 59 946,18 € et est versé en trois fois comme suit :
- 1er versement : courant mars : 19 982,06 €
- 2ème versement : courant juin : 19 982,06 €
- 3ème versement : courant septembre : 19 982,06 €

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent le versement du forfait communal calculé 2026 pour l'École Ste Bernadette en trois fois

Le secrétaire de séance,
Minh-Duc PHAM

Le Maire,
Sylvie GALIC